



Commune de
Bruz

Plan d'épannelage

Modification approuvée le 29 juin 2009

PLAN N° **3**
Rue de la Rabine

ECHELLE : 1 / 5 00

JUIN 2009

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT
INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE
4, avenue Henri Fréville, CS 40716, 35207 RENNES Cedex 2
Tél 02 99 01 86 40 Fax 02 99 01 86 69

AUDIAR

LEGENDE

implantation du bâti
alignement obligatoire
alignement imposé sur 50%
emprise maximale du bâti

plan d'épannelage
emprise maximale des hauteurs autorisées

prescriptions architecturales particulières

bâtiment protégé
muret à préserver
muret à reconstituer
emplacement réservé
zone aedificandi (percées visuelles)
Espace Boisé Classé (EBC)
Espace vert à créer ou à préserver et conforter

limite de la zone d'épannelage
Arbre à préserver

